

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et le Commissariat général à l'égalité du territoire (Cget) dévoilent le profil des allocataires dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les travaux menés par la Cnaf et le Cget permettent de caractériser les populations des quartiers prioritaires à partir des données des caisses d'Allocations familiales (Caf) au 31 décembre 2014.

Suite au décret du 21 février 2014, une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville définit des quartiers prioritaires (Qp) qui remplacent les zones urbaines sensibles (Zus). Ces quartiers couvrent une population plus importante que les anciennes Zus (+ 17 %). L'évolution entre les deux géographies est très différenciée selon les régions et les départements.

Les Qp abritent une population d'allocataires Caf plus importante que dans les anciennes Zus

Au 31 décembre 2014, les Zus abritaient plus de 2,6 millions de personnes couvertes par les Caf, les Qp en abritent quant à eux 3,3 millions. L'augmentation du nombre de personnes en Qp est donc encore plus marquée pour la population couverte par les Caf (+ 26 %).

Une part plus importante des populations bénéficiaires de prestations des Caf dans les Qp

Les prestations des Caf couvrent 68 % des résidents des Qp, alors qu'au niveau de l'ensemble du territoire métropolitain ce sont 48 % des habitants qui sont couverts par les Caf.

Une part des bénéficiaires de prestations sous conditions de ressources particulièrement importante dans ces quartiers

Plus du tiers (36 %) des allocataires en Qp perçoivent le revenu de solidarité active (Rsa), soit presque deux fois plus que sur l'ensemble de la Métropole (19 %).

Retrouvez l'intégralité des résultats de l'enquête dans *l'e-ssentiel* n°166, la publication mensuelle de la Cnaf en cliquant [ici](#)



Contacts presse

Coralie Beylot
coralie.beylot@cnaf.fr
01 45 65 68 84

Laetitia Loridan
Laetitia.loridan@cnaf.fr
01 45 65 52 19